

RAPPORT N° 97/6-50
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
RUE BERTIN / RUE BOIS-DE-NEFLES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La Station de Traitement de Bellepierre est la principale source de production de la Commune de Saint-Denis. Elle alimente gravitairement le Centre-Ville depuis le quartier de Petite-Ile, en rive gauche de la Rivière Saint-Denis, jusqu'à Sainte-Clotilde à l'Est de la Commune, par l'intermédiaire de 5 conduites maîtresses de distribution.

Ces conduites, de diamètres 300 à 500 mm, desservent chacune une zone de distribution dont celle de Bertin qui comporte une conduite principale de diamètre 400 mm.

En réponse à la densification de l'habitat sur ce secteur, et à l'accroissement des besoins qui en résultent, au regard d'un réseau AEP saturé, des études ont été engagées pour :

- l'établissement d'un programme de travaux de renforcement de réseaux pour la zone de distribution concernée ;
- l'étude d'une première tranche de travaux permettant la desserte des opérations identifiées sur le secteur de la Rue du Bois-de-Nèfles, objet de ce présent Rapport.

Les travaux projetés pour cette 1ère tranche qui nécessitent le renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur l'itinéraire suivant :

- * Rue de la Source,
- * Rue Saint-Philippe,
- * Rue du Ruisseau des Noirs,
- * Rue des Manguiers,
- * Rue Mazagran,
- * Rue du Bois-de-Nèfles,

comprennent :

RAPPORT N° 97/6-50

- * l'exécution de fouilles sur 1 225 ml dans l'emprise des voies ci-dessus et pose de canalisations :
 - . de diamètre 350 mm (sur 595 ml),
 - . de diamètre 250 mm (sur 430 ml),
 - . de diamètre 200 mm (sur 200 ml) ;
- * l'exécution des raccordements canalisations branchements et appareils de protection incendie ;
- * les réfections de chaussée et remise en état des lieux.

Le coût de ces travaux est estimé à 2 300 000 F HT.

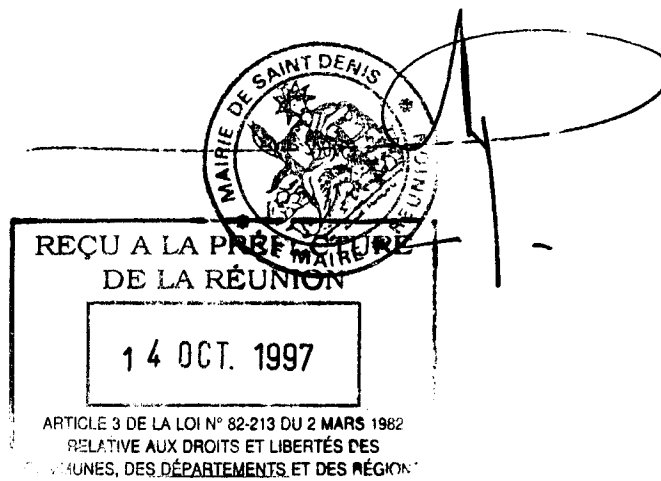
Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 97/6-50
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
RUE BERTIN / RUE BOIS-DE-NEFLES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNAMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution EP Rue Bertin/ Rue Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

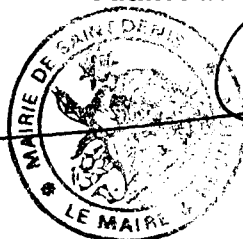
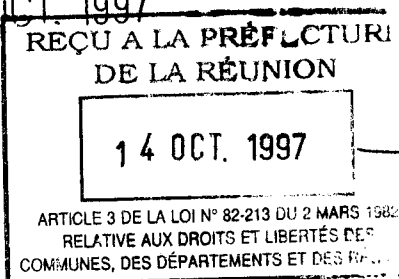
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

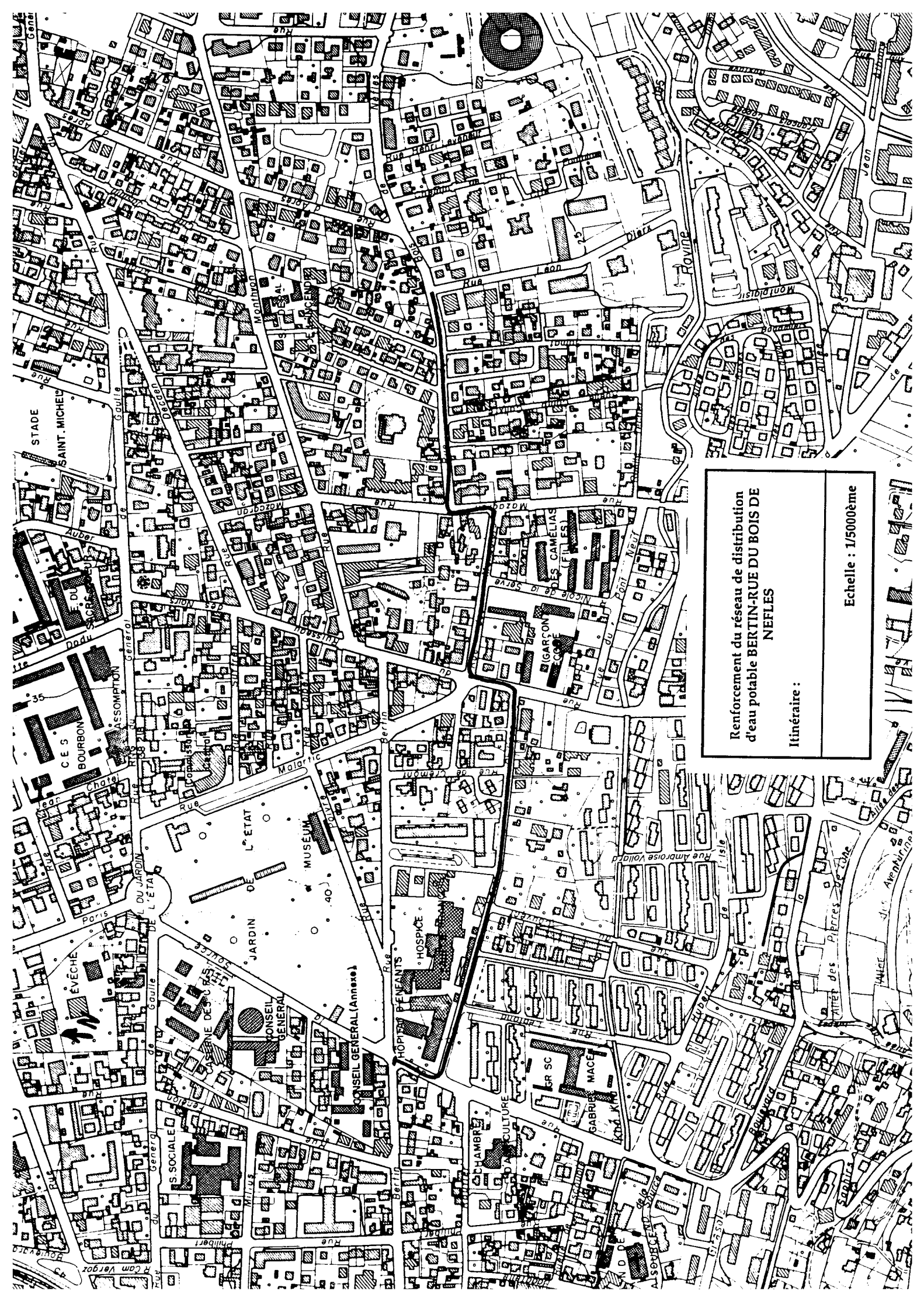
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND





Renforcement du réseau de distribution
d'eau potable BERTIN-RUE DU BOIS DE
NEFLES

Itinéraire :

Echelle : 1/5000ème